



## firm profile

McMillan est un cabinet de droit des affaires moderne et ambitieux qui offre ses services à des sociétés ouvertes, fermées et à des organisations sans but lucratif œuvrant dans des secteurs d'activité clés, au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale. Grâce à son expertise reconnue et à sa réputation de chef de file dans les plus importants domaines du droit des affaires, McMillan fournit des conseils juridiques axés sur les solutions, à partir de ses bureaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal et Hong Kong. Les valeurs du cabinet, le respect, le travail d'équipe, l'engagement, le service à la clientèle et l'excellence professionnelle, sont au cœur de l'engagement de McMillan à l'égard des clients, des collectivités et de la profession juridique. Pour plus de renseignements, visitez notre site Web au [www.mcmillan.ca](http://www.mcmillan.ca).

## contacts

N. David McInnes  
604.691.7441

## arbitrage de griefs

### overview

Les relations de travail sont régies par un ensemble interdépendant de lois du travail fédérales et provinciales et par les dispositions de toute convention collective applicable.

Ces concepts sont souvent suffisants pour encadrer la relation employeur employé. Cependant, il y a toujours la possibilité que des griefs surviennent en raison de divers facteurs, y compris les interprétations divergentes de la convention collective, les fluctuations économiques et l'inconduite de la part des employés. Si l'arbitrage est généralement considéré comme un dernier recours, il n'en est pas moins efficace, car il tend à résoudre les désaccords de manière rentable, en temps opportun et avec un grand degré de finalité.

Le groupe Droit du travail et de l'emploi de McMillan offre les services de conseillers juridiques chevronnés pour défendre les employeurs et protéger leurs intérêts commerciaux. Nous travaillons en étroite collaboration avec les conseillers en ressources humaines internes et les équipes juridiques pour créer une stratégie axée sur les résultats qui minimise les risques et préserve la réputation auprès du public.

Les professionnels de McMillan contribuent au succès de leurs clients en :

- représentant des employeurs devant les conseils d'arbitrage et les tribunaux, y compris le Conseil canadien des relations industrielles et les commissions provinciales des relations de travail
- fournissant des conseils sur les pratiques déloyales et les plaintes de négociation de mauvaise foi
- évaluant les forces et les faiblesses de chaque affaire en fonction de notre connaissance approfondie de la jurisprudence arbitrale établie ou en développement
- s'engageant dans des négociations de règlement avec l'avocat de la partie adverse pour parvenir à une résolution rapide et efficace des griefs
- en intentant un recours en contrôle judiciaire des sentences arbitrales et des décisions de la commission des relations de travail